

Coordination: Olivier Banville,

Directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme

Rédaction : Olivier Banville,

Matthieu Déborbe, Conseiller en urbanisme

Révision : Amélie Brière, agente de développement culturel (MRC Les Basques)

Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire (MRC de Kamouraska) Euchariste Morin, conseiller en développement culturel (Ministère de la Culture et des Communications)

(Ministère de la Culture et des Communications)

Martine Proulx, agente de développement (Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent)

Graphisme : Laurie-Edwidge Cardinal (www.lauriecdesign.com)

Crédits photo : Louis-Philippe Cusson (Et cetera) et Robert Baronet (Studio du ruisseau)

Cartographie: Lisa Murray, technicienne en aménagement et géomatique

Ont aussi collaboré: Vanessa Caron, Bertin Denis (MRC de La Matapédia),

Paul Gingras (MRC de La Mitis),

Dany Joseph (Association touristique régionale de la Gaspésie), Valérie Landry-Cayouette, Pierre Laplante (Association touristique

régionale du Bas-Saint-Laurent),

Alain Marsolais (MRC de Rivière-du-Loup),

Nadine Turcotte.

Publication: MRC de La Matanie

158, rue Soucy, 2e étage, Matane (Québec) G4W 2E3 Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent 88, rue Saint-Germain Ouest, C. P. 873, Rimouski (Québec) G5L 7C9

ISBN 978-2-9805993-9-2 (PDF) ISBN 978-2-9805993-8-5 (brochure)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de :

Entente spécifique sur la culture dans la région du Bas-Saint-Laurent 2012-2015

Les partenaires de cette entente sont





Avec la participation de :

Ministère de la Culture et des Communications

 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire







TABLE DES MATIÈRES

AVANŢ-PROPOS	7
1.1 PRÉSENTATION DU GUIDE	7
1.2 POURQUOI SE SOUCIER DES PAYSAGES ?	8
COMPRENDRE LES PAYSAGES : UN PEU DE THÉORIE AVANT LA PRATIQUE	11
A) LE PAYSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?	12
B) LE PAYSAGE, UN CASSE-TÊTE ?	13
C) LE PAYSAGE, C'EST TOUT VU!	14
D) LE PAYSAGE SE VIT AU QUOTIDIEN	14
E) LE PAYSAGE, ÇA SE DISCUTE!	14
LA DÉMARCHE EN TROIS PHASES	17
3.1 LA DÉMARCHE EN UN COUP D'OEIL	18
3.2 PHASE 1 – LE DÉMARRAGE	20
3.3 PHASE 2 – L'ACQUISITION ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES	21
3.4 PHASE 3 – L'INTERPRÉTATION DES PAYSAGES D'INTÉRÊT LOCAL ET LEUR VALEUR	22
3.4111/02 9 EINTERNICION DESTATORGES D'INTERET EOGRE ET ELOR WILLON	22
LES OUTILS	25
LÉGENDE GRAPHIQUE	26
OUTIL 1 : LE PLAN D'INVENTAIRE	27
OUTIL 2 : LA GRILLE D'OBSERVATION	29
OUTIL 3: LES OBSERVATIONS DE TERRAIN	32
OUTIL 4 : L'UTILISATION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	34
OUTIL 5 : LA CARTE MENTALE	37
OUTIL 6 : LE CROQUIS PAYSAGER	40
OUTIL 7 : LA PHOTO-ÉVOCATION	45
CONCLUSION	48
GLOSSAIRE	49
BIBLIOGRAPHIE	52
LISTE DES ANNEXES	
ANNEXE A	56
ANNEXE B	57
ANNEXE C	58
ANNEXE D	59
ANNEXE E	61
LISTE DES FIGURES	
FIGURE 1 : EXTRAIT DE LA CHARTE DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT, 2015	7
FIGURE 2 : SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES PAYSAGES D'INTÉRÊT LOCAL	
FIGURE 3 : CARTE MENTALE REPRÉSENTANT LA VILLE DE MATANE	37
FIGURE 4 : EXEMPLE DE GRANDES COMPOSANTES DÉLIMITÉES SUR UNE PHOTOGRAPHIE	41
FIGURE 5 : EXEMPLE D'UN CROQUIS PAYSAGER RÉALISÉ À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE	42
FIGURE 6 : PLANS DE L'IMAGE ET ZONES DE PERCEPTION	43
FIGURE 7: EXEMPLE DE PERTURBATION PAYSAGÈRE	44
FIGURE 8 : EXEMPLE FICTIF DE PHOTOMONTAGE D'INTERPRÉTATION PAYSAGÈRE	45
FIGURE 9: EXEMPLE FICTIF, TABLEUR D'ANALYSE D'UNE PHOTO-ÉVOCATION	46
FIGURE 10 : NUAGE DE MOTS	47

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EXEMPLES DE VALEURS ET CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION	
DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT	15
TABLEAU 2 : DONNÉES THÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX VALEURS PAYSAGÈRES	35

Références bibliographiques

Pour faciliter la lecture, les références bibliographiques ont été omises dans le corps du texte et regroupées dans la section « Bibliographie ».

Terminologie

Pour une meilleure compréhension de ce guide, il est suggéré au lecteur de consulter le glossaire qui définit les termes spécifiques aux paysages.

AVANT-PROPOS

1.1 PRÉSENTATION DU GUIDE

Le but de ce guide est de permettre à l'ensemble des communautés du Bas-Saint-Laurent de cibler leurs paysages d'intérêt. Résolument participatif, il mise sur l'implication des citoyens qui est essentielle au succès de toute action paysagère.

Ce guide concerne toutes les personnes intéressées par la protection et la mise en valeur des paysages. Écrit dans un langage accessible, il s'adresse à un public d'élus, d'employés municipaux ou de citoyens engagés. Il mise sur l'expérience et les connaissances du lecteur pour qu'il définisse sa propre démarche adaptée à la réalité de son milieu.

Ce guide propose sept outils qui peuvent être adaptés en fonction de chaque territoire pour acquérir des connaissances sur les paysages et les interpréter. Chaque outil comporte des exemples ou des conseils en lien avec son utilisation.

En s'adressant aux communautés, ce guide fait le pari que toutes ont des paysages d'intérêt. Il ne tente pas d'identifier que des paysages d'une beauté exceptionnelle, emblématique ou remarquable. Il vise à offrir les moyens nécessaires pour que les gens puissent identifier les paysages importants ou significatifs pour eux. Au-delà des points de vue, ce guide veut amener les populations à réfléchir sur leur relation avec le territoire, à penser à l'échelle des paysages.

Paysage d'intérêt local:

Paysage auquel la population attribue une valeur importante parce qu'il contribue à la qualité de leur cadre de vie ou à leur identité locale.

Ce guide découle du plan d'action de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent. Lancée en 2015, cette charte est issue de plusieurs années de concertation régionale. Appuyée par l'ensemble des MRC, elle compte cinq grandes orientations, lesquelles bénéficient toutes du développement des connaissances et de la mobilisation des collectivités locales.

FIGURE 1: EXTRAIT DE LA CHARTE DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT, 2015

NOS ORIENTATIONS

Connaître et reconnaître nos paysages remarquables.

Protéger et mettre en valeur notre patrimoine paysager, qu'il soit naturel ou humanisé.

Contrer et prévenir les phénomènes de banalisation et de dégradation de nos paysages d'intérêt. Se concerter dans la planification et le suivi des gestes individuels et collectifs ayant un impact sur nos paysages.

Sensibiliser les acteurs de notre territoire à la valeur économique, sociale et culturelle de nos paysages de même qu'à l'impact de leurs interventions à court et long terme.

Les paysages urbains du Bas-Saint-Laurent

Les outils applicables aux paysages urbains d'intérêt ne peuvent pas être les mêmes que ceux utilisés pour comprendre les milieux peu urbanisés. Les paysages urbains ne sont pas considérés par ce guide. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur, mais d'une décision motivée par des considérations pratiques.

Plusieurs des ouvrages cités en référence sont conçus pour identifier, classifier, structurer et attribuer une valeur sociale aux espaces urbains. Citons entre autres les ouvrages de Kevin Lynch (1960), et d'Érick Rivard et coll. (2012).

1.2 POURQUOI SE SOUCIER DES PAYSAGES?

• POUR AVOIR DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ

Des beaux paysages font partie de notre qualité de vie. Dans une région où plusieurs MRC voient leur population diminuer et vieillir, le paysage est un argument d'attraction et de rétention incontournable. Après la famille et l'emploi, c'est le cadre de vie qui influence le plus les choix de localisation des gens. Pourquoi les gens devraient-ils venir s'établir dans nos communautés ? Si les paysages font partie de la réponse, nous avons tout intérêt à les mettre en valeur et à les protéger.

POUR GÉNÉRER DE LA RICHESSE

Dans une région touristique, les paysages jouent un rôle majeur : il suffit de regarder les pages d'un guide touristique pour s'en persuader. Par exemple, dans la Matanie, la qualité des paysages et le fleuve expliquent la moitié de la fréquentation touristique. Mettre nos paysages en valeur, c'est se mettre beau pour la visite ! Considérant que l'industrie touristique génère des centaines d'emplois dans la région et contribue au dynamisme des communautés, s'occuper de nos paysages, c'est payant !

De la même manière, les gens sont disposés à payer pour fréquenter des endroits présentant des paysages singuliers ou de qualité. La valeur des terrains est en constante progression en bordure des lacs et des rives du fleuve Saint-Laurent. Un paysage dégradé peut entraîner une dévaluation des propriétés.

POUR SUSCITER DE LA FIERTÉ

Le paysage s'inscrit dans la culture locale et participe à l'enracinement des gens dans leur milieu. Des paysages de qualité sont une source d'identité et de fierté collective. Par exemple, la municipalité de Sainte-Félicité publie à chaque édition de son journal local une photo d'un paysage en demandant aux gens de localiser celui-ci. Il s'agit du billet qui suscite le plus d'enthousiasme et de réaction dans la communauté.

POUR TRANSMETTRE UN PATRIMOINE

Les paysages évoluent lentement et gardent les traces des décisions individuelles et collectives. Cette persistance leur confère une dimension patrimoniale, laquelle participe au sentiment d'appartenance de la population à son territoire. Voulez-vous laisser des paysages de qualité à vos enfants ? Si oui, nous devons accomplir dès maintenant des gestes pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine.

Bref, il n'y a pas qu'une seule bonne raison de se soucier des paysages!

Si tous les paysages méritent de l'attention, ce guide mise sur l'identification des paysages d'intérêt à l'échelle d'une communauté. Ceux-ci se distinguent par la valeur particulière que les populations leur attribuent en lien avec leur cadre de vie ou leur identité.

L'identification des paysages d'intérêt local n'est pas une finalité en soi. En les ciblant, les communautés concentrent leurs efforts sur des paysages bien définis et pour lesquels l'action publique devrait faire l'objet d'un large appui. On peut faire le pari qu'en commençant à agir sur certains paysages, on amène une prise de conscience bénéfique à l'ensemble.

Désignation des paysages culturels patrimoniaux

Une ou plusieurs communautés peuvent demander au gouvernement du Québec de désigner un paysage culturel patrimonial sur leur territoire.

L'obtention de cette reconnaissance doit être appuyée par un dossier démontrant la valeur remarquable des paysages visés. La désignation s'accompagne d'un plan de conservation réalisé localement, indiquant les mesures de protection et de mise en valeur.



2. COMPRENDRE LES PAYSAGES : UN PEU DE THÉORIE AVANT LA PRATIQUE

A) LE PAYSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le paysage c'est un espace, c'est un point de vue, c'est une expérience. Le paysage, c'est tout ça ! Ce guide propose une définition englobante provenant de la Table des paysages du Bas-Saint-Laurent (voir ci-dessous).

Paysage:

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations. Sa nature résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations unissant une société à son territoire.

Comme le paysage réfère à une partie de territoire qui est perçue, il s'accompagne de l'idée d'espace et d'échelle. Cette échelle est celle de l'entité paysagère, soit un espace visuellement délimité et recouvrant des paysages homogènes.

Cette question d'échelle pourrait amener des communautés à s'associer pour définir des paysages d'intérêt commun qui dépassent leurs frontières municipales.

Pour que le paysage se déploie, il faut que l'observateur bénéficie d'une ligne ou d'un point de vue dégagé. Il s'agit d'espaces ponctuels ou de corridors permettant d'apprécier des panoramas et des perspectives. L'espace visible est alors qualifié d'accès visuel. Quand on ne voit rien, il n'y a pas de paysage ! L'annexe A (p. 58) permet de mieux comprendre ces notions qui peuvent être représentées facilement sur une carte. Le paysage est à la fois réel et perception. Deux individus le verront différemment, en fonction de leur bagage (expériences et valeurs), de leurs besoins ou de leur culture. Pareillement, deux populations peuvent, d'un même point d'observation, se représenter le paysage de deux manières bien différentes.

Si l'identification de paysages d'intérêt peut bénéficier de l'accompagnement de professionnels, la participation des citoyens est essentielle.

Les paysages résultent de l'action combinée de facteurs naturels ou humains et des interrelations unissant une société à son territoire. Pour les facteurs naturels, plusieurs sont cycliques, pensons à l'alternance du jour et de la nuit, aux marées ou aux saisons. D'autres facteurs naturels influencent nos communautés et nous apparaissent permanents (ex. géomorphologie). Pour les facteurs humains, ils se traduisent par nos modes d'occupation du territoire et par leurs traces matérielles qui s'accumulent avec les années (ex. infrastructures, constructions, aménagements).

Pour les interrelations, les individus et les communautés agissent sur leur environnement et, réciproquement, l'état de leur environnement peut les pousser à agir. Par exemple, un paysage dégradé pourrait amener la population à réclamer des mesures de restauration.

B) LE PAYSAGE, UN CASSE-TÊTE?

Comprendre les paysages, c'est faire un casse-tête. Les entités paysagères similaires se combinent une à une pour former des familles. Pour faire des regroupements, il faut commencer par examiner les composantes des différents paysages. Les composantes structurantes sont souvent associées à la géomorphologie (relief, eau, végétation et sol). Les activités humaines liées à l'occupation du territoire (ex. : agriculture, foresterie) et le cadre bâti (bâtiments, constructions et infrastructures) sont aussi importants, quoiqu'influencés par la géomorphologie. Par exemple, l'agriculture est peu présente en montagne.

Concernant les entités et les familles paysagères, elles ont déjà fait l'objet d'une délimitation pour tout le Bas-Saint-Laurent. À titre indicatif, <u>l'annexe B (p. 59)</u> en fournit un aperçu. Ces données sont accessibles auprès des différentes MRC. Ce guide recommande de les consulter avant d'entreprendre une démarche paysagère locale.

Connaissances disponibles

Entre 2006 et 2008, une Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent a été réalisée par Ruralys. L'ensemble du réseau routier, à l'exception des autoroutes et des rues en milieu urbain, a été couvert lors d'une vaste campagne photographique.

Véritable atlas des paysages du Bas-Saint-Laurent, cette étude a permis de définir de grandes familles paysagères en tenant compte de la géomorphologie du territoire et de son occupation. Dans ces familles, les paysages similaires ont été regroupés dans des aires présentant une certaine fermeture spatiale. Ces aires sont les entités paysagères. Ce guide propose de définir les paysages d'intérêt à l'échelle de ces entités. L'étude a également réparti chaque tronçon de route au Bas-Saint-Laurent dans quatre catégories de qualité paysagère. Cette évaluation traduite par un code de couleur sur une carte est utile. Une route ayant une qualité paysagère élevée ou très élevée est plus susceptible de croiser un paysage d'intérêt local. Il s'agit d'un bon point de départ pour les communautés.

C) LE PAYSAGE, C'EST TOUT VU!

Le paysage, c'est tout vu ? Ce guide croit que non. Trop souvent, les paysages sont photographiés et analysés dans un bureau en ignorant l'expérience paysagère. Si l'on propose des paysages d'intérêt, c'est avec l'idée de les faire connaître et de les mettre en valeur. Il faut que ces lieux offrent une expérience agréable, laquelle dépasse la simple dimension visuelle.

Ce guide invite les communautés à s'intéresser aux paysages en intégrant le sentiment de sécurité et de bien-être de l'observateur. Rien n'empêche d'intégrer tous les sens dans la compréhension des paysages, lesquels sont perçus depuis un lieu d'observation.

- Est-ce un lieu bruyant?
- Est-ce que des odeurs bonifient ou nuisent à l'expérience paysagère ?
- Est-ce un lieu exposé aux intempéries ?
- Est-ce un lieu exigu et insécurisant (ex. proximité du trafic) ?

D) LE PAYSAGE SE VIT AU QUOTIDIEN

Nos modes d'occupation du territoire et nos activités ont un impact sur notre relation avec le monde qui nous entoure. Pour comprendre cette relation, il faut se poser certaines questions simples. Qui sont les habitants et les visiteurs de nos communautés ? Quels sont les lieux fréquentés ? Pourquoi et quand ? Quelles sont les habitudes de déplacement entre les lieux fréquentés ?

Connaître les lieux importants pour notre communauté, c'est un indice pour trouver des paysages d'intérêt.

Comme tout le monde se déplace, les routes deviennent souvent le point de départ de nombreuses études sur les paysages. Il s'agit aussi d'un choix pratique : les routes appartiennent à tout le monde. Cependant, ce guide invite les communautés à considérer d'autres endroits. Les lieux fréquentés ont généralement un intérêt élevé (ex. belvédère, site d'accueil touristique). De tels lieux devraient avoir un intérêt plus marqué si la durée d'observation est prolongée (ex. plage publique, marina) ou permanente (ex. secteur de villégiature). De plus, les gens fréquentent certains lieux pour diverses raisons, dont le travail et le loisir. Les paysages des lieux de récréation sont plus susceptibles d'avoir un intérêt élevé pour une communauté.

Connaître les habitudes d'utilisation du territoire, c'est une piste pour identifier les attentes paysagères en lien avec certains lieux.

E) LE PAYSAGE, ÇA SE DISCUTE!

L'identification des paysages d'intérêt à l'échelle d'une municipalité nous amène à poser la question suivante : pour qui sont-ils intéressants ?

Chaque population a une vision stable du monde qui l'entoure. Celle-ci l'influence dans ses attentes, justifie ses actions et participe à son identité. Qu'il soit question de système de valeurs ou de représentations sociales, le rapport aux paysages s'y inscrit. Pour connaître cette vision, il faut aller à la rencontre des gens. Par exemple, dans un milieu où une population permanente cohabite avec une population saisonnière (villégiature), plusieurs cultures paysagères coexistent. Toutes devraient être considérées.

Les paysages reconnus par plusieurs groupes ont forcément un intérêt supérieur.

En impliquant la population dans la démarche paysagère, certains paysages d'apparence ordinaire peuvent s'avérer d'un grand intérêt. Pour différentes raisons, ces paysages rejoignent les valeurs présentes dans la communauté. Il est hasardeux, pour une ou plusieurs personnes, de décider quelles sont les valeurs importantes de leur communauté.

Les personnes impliquées dans la démarche paysagère doivent être représentatives de leur communauté.

Les valeurs associées aux paysages peuvent être de différentes natures. Certains outils dans ce guide visent à les identifier et à les évaluer avec des critères. (voir Tableau 1)

TABLEAU 1 : EXEMPLES DE VALEURS ET CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT

VALEURS	CRITÈRES
Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles Harmonie Variété
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale Reconnaissance (sociale et culturelle)
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique Typicité
Environnementale	
Économique	Cohérence Intérêt socio-économique Valeur prospective

Source: Ruralys 2008

De plus, le paysage n'est pas neutre. L'instigateur d'une démarche paysagère doit être conscient que des groupes peuvent essayer d'influencer le choix collectif des lieux à mettre en valeur ou à protéger. Encore une fois, dans une logique participative, il faut donner une voix à tous les groupes.

Par exemple, les forestiers utilisent le territoire pour produire du bois, tandis que les villégiateurs recherchent la proximité avec la nature. Dans un cas, la démarche peut susciter des craintes et dans l'autre, des attentes.

Il faut expliquer la démarche paysagère à la communauté pour favoriser la participation et atténuer les craintes.

LA DÉMARCHE EN TROIS PHASES

La démarche proposée pour cibler les paysages d'intérêt se décline en trois phases, soit le démarrage, l'acquisition des données et l'interprétation des paysages. Elles sont préalables à la réalisation d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des paysages.



LA DÉMARCHE EN TROIS PHASES

3.1 LA DÉMARCHE EN UN COUP D'ŒIL

Ce guide considère que la <u>population</u> est un acteur privilégié pour identifier quels sont ses propres paysages d'intérêt. Il propose des outils pour que les communautés puissent mieux connaître leurs paysages ainsi que leur importance.

Concrètement, la démarche proposée consiste en trois grandes phases :

- 1. Le démarrage : fixer les objectifs et les moyens, savoir qui sera porteur du projet.
- 2. <u>L'acquisition de données sur les paysages</u>: observer systématiquement, noter et classer les paysages.
- L'interprétation des paysages : confronter les données aux valeurs de la communauté et à l'image de son territoire.

Loin d'être linéaire, la démarche considère que les allers-retours entre les phases 2 et 3 sont souhaitables pour colliger les données utiles et valider les observations. Selon sa réalité, chaque communauté est libre d'utiliser et d'adapter les outils proposés. Tous les outils sont utiles, mais pas toujours essentiels. La figure 2 (p. 21) illustre de façon schématique la démarche d'identification des paysages d'intérêt. Les traits servent à indiquer quels outils devraient être combinés. Les flèches précisent dans quel ordre les outils s'utilisent.

Sans constituer une phase distincte, la démarche mise sur l'importance de la **formation** des participants. Cette formation consiste à tester en groupe certains outils pour s'assurer que tous en comprennent l'utilisation. Elle vise aussi à partager des notions essentielles pour susciter une compréhension partagée des paysages.

Quoiqu'elle ne fasse pas partie de la démarche, une phase de <u>mise en valeur et de protection</u> des paysages est montrée. Elle rappelle que l'identification doit être une étape préalable à la réalisation d'un plan d'action local. Pour que la communauté reste mobilisée, la démarche doit être suivie de gestes concrets.

Le plan d'action local

La démarche devrait être suivie immédiatement par la réalisation d'un plan d'action local. C'est une étape qui est particulière à chaque communauté en fonction de ses réalités et besoins.

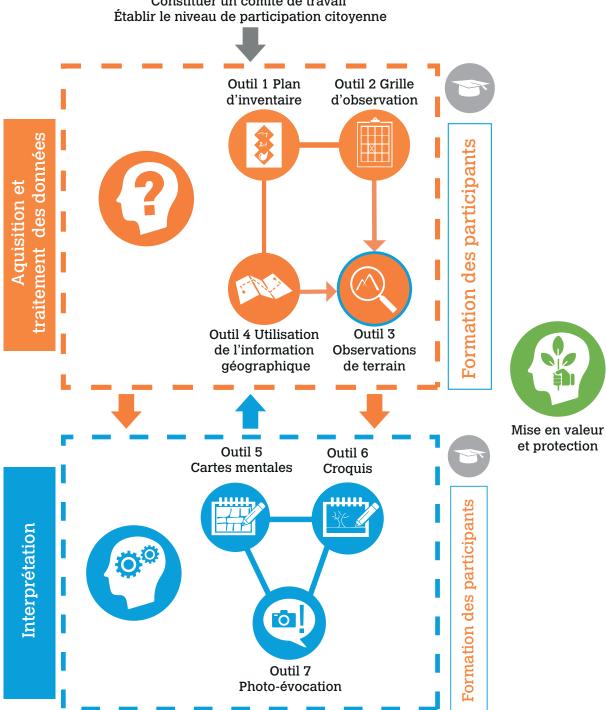
Ce plan consiste à définir des objectifs de mise en valeur et de protection et à cibler les résultats souhaités. Il définit les actions concrètes à poser à court ou moyen terme. Il peut également identifier des partenaires et les ressources nécessaires pour chaque action.



FIGURE 2 : SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES PAYSAGES D'INTÉRÊT LOCAL

Phase de démarage

Définir des « objectifs » à la démarche paysagère Nommer « un porteur de projet » Constituer un comité de travail Établir le niveau de participation citoyenne



3.2 PHASE 1 — LE DÉMARRAGE

La démarche d'identification des paysages d'intérêt débute généralement par une décision des élusmunicipaux ou des administrateurs d'un organisme local (ex. : corporation de développement). Ces décideurs devront s'impliquer tout au long du processus pour obtenir les résultats qu'ils souhaitent ainsi que l'adhésion de la population. Ce sont eux qui devront se doter d'un plan d'action local. Ils doivent donc savoir dans quoi ils s'engagent avec leur communauté.

Dès le début, les instigateurs de la démarche doivent en définir les grandes lignes. Il s'agit de la **phase de démarrage**. Cette phase consiste à réaliser les gestes qui suivent :

- 1. <u>Définir des objectifs à la démarche paysagère</u>: par exemple, mise en valeur touristique, amélioration du cadre de vie des résidents, renforcement de la culture locale, préservation des paysages.
- 2. Nommer un « porteur de projet » qui est une personne, et non pas un organisme.

Une personne doit être responsable de la démarche. Elle doit faire rapport à la municipalité ou à l'organisme qui l'a entrepris. Dans le cas d'une municipalité, le conseil devrait désigner un élu ou un employé pour agir à ce titre. Dans le cas d'un organisme, ce rôle devrait revenir à un de ses administrateurs ou employés.

3. Constituer un comité de travail

La démarche doit pouvoir compter sur la participation de partenaires et de citoyens désireux de s'impliquer. Ces personnes <u>motivées</u> devraient être désignées par la municipalité ou l'organisme à l'origine de la démarche pour former un comité de travail. Pour être efficace, celui-ci devrait se composer de quelques personnes principalement issues de la communauté.

Rapidement, les membres de ce comité devront se rencontrer pour partager la compréhension de leur rôle et identifier la contribution de chacun en tenant compte de leurs compétences.

4. <u>Connaître ses contraintes, ses ressources et ses alliés</u> : temps, financement, matériel, personnel, données disponibles, territoire et période de temps à couvrir.

Les communautés devraient solliciter l'appui de leur MRC. Les agents de développement rural ou les aménagistes peuvent aider la communauté à trouver du financement ou offrir leur expertise. La préparation de demande d'aide financière s'inscrit dans la phase préparatoire (ex. fonds de développement des territoires).

5. <u>Établir le niveau de participation citoyenne</u> désirée ou réaliste : participation à l'acquisition de données, à l'interprétation, au plan d'action qui suit la démarche.

Les personnes s'impliquant dans une démarche paysagère devraient toujours se doter d'un plan de travail tenant compte des données disponibles, des objectifs du projet, des ressources (ex. : information, argent, matériel) et du temps à leur disposition. Pour chaque activité, il s'agit d'en déterminer la durée et de lui associer les moyens nécessaires à sa réalisation.

Pourquoi pas un chargé de projet ?

La communauté peut décider de confier la réalisation du mandat à un chargé de projet. Le recours à une personne rémunérée permet de pallier un manque d'expertise locale et de limiter le travail bénévole. Si ce choix est retenu, la phase de démarrage devrait être utilisée pour décrire le mandat du chargé de projet et produire, s'il y a lieu, les documents contractuels (ex. : contrat de travail, mandat, devis).

3.3 PHASE 2 – L'ACQUISITION ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Après la phase de démarrage, on poursuit la démarche par <u>l'acquisition de données</u> sur les paysages, en recueillant les données existantes sur les paysages locaux :

- 1. photos récentes,
- 2. cartes et autres données géographiques,
- 3. <u>documents tels monographies</u>, photos historiques, études et articles ces sources <u>sont particulièrement utiles pour documenter la valeur patrimoniale</u>.

Ces données devraient déjà permettre de définir certains paysages d'intérêt et préciser quelles sont les informations manquantes.

Comme ce guide recommande d'évaluer l'intérêt des paysages par l'expérience directe, la démarche devrait inclure des <u>observations de terrain</u> (<u>outil 3 p. 34</u>). En allant sur le terrain, l'observateur peut se mettre à la place des habitants de la communauté. Il est mieux placé pour évaluer l'intérêt des paysages et leur potentiel de mise en valeur.

Les activités sur le terrain sont exigeantes en temps et en ressources. Pour être efficace et cibler les lieux importants à visiter, ce guide propose de faire un <u>plan d'inventaire</u> (outil 1 p. 29). Ce plan permet de bien répartir le travail entre l'ensemble des participants. Il assure que les lieux visités ne soient pas choisis sur la base de préférences individuelles. Le plan d'inventaire, avec l'opération terrain, permet de constituer une banque de photos représentatives de la communauté.

Sur le terrain, les participants doivent recueillir de l'information qui pourra être conservée et analysée. Celle-ci doit être collectée de manière uniforme et rigoureuse. Pour y arriver, il est proposé de faire une grille d'observation (outil 2 p. 31).

Pour collecter, traiter et représenter les données sur les paysages, ce guide propose <u>d'utiliser</u> <u>l'information géographique (outil 4 p. 36)</u>. Cet outil est efficace pour obtenir une compréhension globale du territoire, des paysages.

3.4 PHASE 3 – L'INTERPRÉTATION DES PAYSAGES D'INTÉRÊT LOCAL ET LEUR VALEUR

L'intérêt d'un paysage dépasse la seule dimension esthétique. Comme les paysages sont modelés par la relation entre l'homme et son environnement, ils possèdent des dimensions culturelles, sociales et économiques. Il n'est pas facile de deviner ce qu'une communauté trouve beau, intéressant ou significatif ni d'en décider à sa place.

Ce guide recommande de mettre en place une approche participative pour évaluer l'intérêt des différents paysages. Les outils proposés dans cette phase <u>d'interprétation</u> ont en commun la représentation mentale collective des paysages. Ils servent à faire parler la population pour répondre à cette question : quelle image ont les gens de leur paysage ?

Trois outils sont proposés pour nouer un dialogue avec la population :

- **1.** <u>La carte mentale</u> (outil 5 p. 39) fait ressortir quels sont les lieux qu'une communauté fréquente le plus sur son territoire, c'est-à-dire les paysages qu'elle voit le plus.
- **2.** <u>Le croquis paysager</u> (outil 6 p. 42) aide les participants à comprendre la décomposition d'une image en plans et en composantes. Formatif, il est utile pour apprendre à « lire » des images ou photos.
- **3.** <u>La photo-évocation</u> (outil 7 p. 47) recueille ce qui vient à l'esprit des participants en voyant les photos issues de l'observation de terrain : souvenirs, goûts, opinions.

FAIRE PREUVE D'IMAGINATION POUR MOBILISER

La participation de la population est essentielle au succès de la démarche. Il existe de multiples façons d'atteindre les gens, voici quelques propositions :

- Rencontrer les enseignants de l'école de quartier pour combiner la démarche à un projet éducatif. Les outils proposés sont tous utiles dans l'enseignement de la géographie. En impliquant les jeunes, on rejoint un groupe souvent ignoré de citoyens, on sensibilise leurs parents et l'on peut tester les outils pour mieux les maîtriser.
- Faire un concours ou une exposition de photographies durant la démarche.
- Organiser une causerie ou une conférence sur les paysages.

LES OUTILS

Ce chapitre est un coffre à outils à la disposition des communautés. Il contient sept outils qui servent à recueillir des données sur les paysages ou à les interpréter.

Leur fonctionnement est expliqué à l'aide d'illustrations, d'exemples ou de conseils. Les communautés sont invitées

à utiliser les outils adaptés à leur réalité et à leurs besoins.

Alors, à vous de choisir!







OUTIL 1: LE PLAN D'INVENTAIRE

Le plan d'inventaire consiste à planifier la prise de données sur le terrain. Il s'agit d'identifier de manière précise les lieux qui feront l'objet d'une observation. Ce plan peut prendre la forme d'une liste, d'un tableau ou d'une carte. Ce guide suggère de réaliser une carte qui pourra être utilisée lors des sorties de terrain pour prendre des notes. Cet outil demande peu de temps et se travaille bien en comité de travail. Un exemple de **plan d'inventaire cartographique** est présenté en **annexe C (p. 60).** Le plan d'inventaire doit prévoir une observation contrôlée pour éviter que les lieux observés soient le résultat de choix individuels. Différentes approches sont possibles :

- Choix aléatoires (peu recommandé) : on choisit au hasard des lieux à inventorier répartis sur tout le territoire. Quoique représentative, cette option est moins efficace, car elle ne tient pas compte des lieux les plus susceptibles d'intérêt.
- Choix systématiques (moyennement recommandé): on répartit les lieux à documenter de manière à ce que les zones de perception de l'avant-plan de deux observations se superposent (voir outil 6 p. 42). On réalise une observation à tous les 500 à 600 mètres. Cette approche est valable pour documenter les routes et sentiers.
- Choix ciblés (fortement recommandé) : on répartit plus ou moins également le nombre d'observations à réaliser entre les différentes entités paysagères. On visite les lieux les plus susceptibles de présenter un intérêt paysager élevé dans chaque entité.

Bien préparer le terrain

Avant l'opération de terrain, il faut connaître :

- le territoire à couvrir,
- les types de lieux à observer,
- le nombre d'observations à réaliser pour chaque entité paysagère,
- le type d'information requise, (voir outil 2 p. 31)
- les ressources disponibles : personnes, temps.

Le nombre et la position des points sur le plan en dépendent. Ces choix suivent ce qui est décidé dans la phase préparatoire. Par exemple, on couvrira uniquement les lieux de villégiature si la thématique est la villégiature, uniquement les routes si la thématique est les paysages routiers, etc.

Comme ce guide recommande de cibler les lieux à visiter, une communauté qui s'engage dans une démarche d'identification des paysages d'intérêt devrait faire appel à des études existantes, dont celle de Ruralys (2008). Cette même communauté peut profiter d'un regard externe en demandant l'aide des professionnels de sa MRC. Les choix de lieux d'observation devraient être basés sur la présence de composantes paysagères perçues positivement : pensons aux cours d'eau et aux lacs. Ils devraient aussi tenir compte de la fréquentation du territoire et de son accessibilité : pensons à la présence d'équipements récréatifs (ex. : haltes routières, parcs, plages ou sentiers).

Les observateurs ne devraient pas s'empêcher d'évaluer un paysage absent du plan d'inventaire s'il présente un potentiel évident.

Le but du plan d'observation est d'observer assez de sites pour qu'ils soient représentatifs des paysages, d'intérêt ou non. C'est la diversité des observations qui compte pour l'interprétation. Pour une municipalité principalement incluse dans une seule famille paysagère, l'inventaire devrait prévoir au plus 30 observations.

À partir des lieux à visiter, on peut faire des trajets pour répartir le travail entre les participants. Les trajets devraient limiter la distance à couvrir pour observer une série de sites.

Dans le plan d'inventaire, tous les lieux à visiter devraient y être numérotés et associés à des repères visuels pour faciliter le travail (ex. : adresse, intersection). Le but est d'éviter les pertes de temps pour se retrouver sur le terrain. Si les participants n'ont pas accès à la géomatique (outil 4 p. 36), le plan d'inventaire peut être réalisé à partir d'une carte topographique ou d'une carte routière. On peut également le réaliser avec des outils disponibles sur le Web (ex. : Google Maps). S'il est nécessaire de revoir le territoire couvert, on modifiera le plan au besoin.

Comme le paysage évolue selon l'heure du jour (ex. : éclairage, conditions météorologiques et marées) et les saisons, certains secteurs pourraient faire l'objet de plus d'une observation. Par exemple, le littoral bas-laurentien est réputé pour ses couchers de soleil, lesquels doivent être observés à des heures bien précises. Ces particularités devraient apparaître sur la carte (ex. : symboles, couleurs, notes).



OUTIL 2: LA GRILLE D'OBSERVATION

Pour évaluer l'intérêt d'un paysage, ce guide recommande de se rendre sur le terrain. Comme chaque individu est différent, la façon de percevoir les paysages n'est pas identique d'une personne à l'autre. Rapidement, des difficultés surviennent. Comment s'assurer que deux observateurs, à partir d'un même endroit, réalisent des observations similaires et rapportent des données pouvant être analysées ultérieurement ?

La solution consiste à réaliser une grille d'observation en comité. Les grilles permettent de structurer la collecte des données et, une fois complétées, de conserver une trace de l'observation. Un modèle est fourni à <u>l'annexe D (p. 61)</u> de ce guide.

ÉTAPE 1 – DÉFINIR UN CADRE OPÉRATOIRE

Pour développer une grille d'observation, il faut définir le cadre opératoire de la démarche paysagère. Ce cadre se résume à identifier les éléments **réellement importants** devant être documentés et analysés. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Que veut-on inventorier? Quels types d'information souhaitons-nous recueillir?
- Quelles sont les relations entre les données à recueillir et les aspects des paysages à analyser (voir tableau 2 p. 37) ?

Si chaque communauté cherche à définir ses paysages d'intérêt, les éléments à documenter ne sont pas partout les mêmes. Construire une grille, c'est faire des choix adaptés à sa réalité.

À cette étape, il est suggéré de travailler en petit comité. Comme la démarche ne repose pas sur une approche scientifique, il est recommandé aux participants de faire confiance à leur expérience et à leur jugement. Pour gagner du temps, ce guide propose de modifier les éléments et paramètres de la grille fournie en annexe (p. 61).

Faire une grille, c'est également avoir l'esprit pratique :

- Est-il possible de mesurer ou d'évaluer adéquatement cet élément ? Si oui, comment ?
- Est-ce que les données requises pour évaluer cet élément sont faciles à collecter (temps, efforts, coûts) ?

En ciblant les éléments significatifs localement, on définit le type d'information à recueillir. On détermine alors les paramètres de la grille d'observation. Certains paramètres s'utilisent seuls tandis que d'autres devront être combinés entre eux. Par exemple, la valeur sociale devrait se mesurer avec plusieurs paramètres, tels que la tenure (publique/privée), l'utilisation du sol ou la fréquentation, tandis que l'accès visuel de son côté peut s'évaluer directement en mètres.

ÉTAPE 2 – DÉFINIR UN TYPE DE GRILLE D'OBSERVATION

Une fois les paramètres choisis, on doit encore réfléchir sur le type de grille à constituer.

- Veut-on une grille d'inventaire construite à la manière d'une liste de contrôle (ex. : on coche dans une liste ce que l'on voit) ?
- Veut-on inclure des critères nécessitant un jugement ou l'opinion de l'observateur (ex. : niveau d'esthétisme ou de détérioration d'un paysage) ?
- Veut-on laisser l'observateur remplir la grille avec ses propres mots ou utiliser des choix de réponse pour les différents paramètres ?

Ce guide considère que toutes ces options sont valables et gagnent à être combinées. Comme la grille doit être simple et rapide à compléter sur le terrain, on favorisera les observations sous la forme de choix de réponse. On demandera à l'observateur d'utiliser ses propres mots pour justifier un choix ou dans une section de remarques ou de commentaires.

Ce guide recommande aussi d'utiliser des choix de réponse pour obtenir des données homogènes. Celles-ci facilitent les comparaisons entre les observations et, surtout, la saisie à l'ordinateur dans un tableur. En utilisant un ordinateur, on peut rapidement analyser et comparer les observations.

Les choix de réponse doivent être simples et précis pour que les observateurs les comprennent facilement.

En plus des paramètres, la grille devrait inclure l'information suivante pour chaque observation :

- la date et l'heure,
- l'emplacement (ex. point GPS, numéro du site, adresse, matricule),
- le nom de l'observateur,
- les numéros des photos prises en complément avec l'observation terrain.

ÉTAPE 3 – PONDÉRER LA GRILLE D'OBSERVATION

À cette étape, il est suggéré de pondérer les paramètres de la grille d'observation. À l'aide de points, on donne plus ou moins d'importance à certains paramètres en fonction des valeurs présentes dans la communauté. La connaissance locale est essentielle pour déterminer la pondération. Lorsque la grille est complétée, on additionne les points des différents paramètres pour déterminer un score. Un paysage d'intérêt devrait recevoir un score élevé. En cours de route, si les scores obtenus ne permettent pas de définir des paysages d'intérêt cohérents avec les valeurs locales, rien n'empêche de modifier la pondération.

Les allers-retours entre les observations faites sur le terrain, le travail en comité et la consultation citoyenne enrichissent la démarche.

ÉTAPE 4 – TESTER ET S'APPROPRIER LA GRILLE

Ce guide recommande de prévoir une formation en groupe pour les différents observateurs. Comme plusieurs paramètres peuvent apparaître flous et amener des réponses disparates, une simulation sur le terrain est souhaitable. En utilisant la grille en situation réelle et en partageant leurs résultats, les observateurs uniformisent leur manière de travailler et une forme de calibrage s'effectue. Cette étape permet de corriger la grille ou d'ajouter ou retirer des paramètres. Elle permet aussi de mieux évaluer le temps requis pour réaliser l'opération terrain.



OUTIL 3: LES OBSERVATIONS DE TERRAIN

Sans exclure la participation de bénévoles, ce guide suggère de rémunérer des personnes à cette étape. Le travail sera plus efficace et tout le territoire de la communauté pourra être couvert en quelques jours de travail – une personne réalise entre 2 et 3 observations par heure.

Les observateurs devraient tous avoir la même compréhension de l'opération de terrain : chacun observe les mêmes choses et complète l'inventaire d'une même façon (ex. : codes ou symboles identiques pour tous les observateurs). Si l'on constate qu'elle ne correspond pas aux besoins, la grille d'observation (outil 2 p. 31) peut être modifiée après les premières sorties de terrain.

Sur le terrain, la prise de photos est essentielle. Elles devraient montrer les paysages observables depuis les différents lieux inventoriés. Chaque fois, les points et lignes de vue seront dessinés sur le plan d'inventaire ainsi que les obstacles à un bon accès visuel. Les paysages perturbés ou de moins bonne qualité font évidemment partie de la démarche et ne sont pas ignorés.

Les photos

La photo est privilégiée dans la démarche, car c'est une vue précise sur un paysage. Elle permet de partager et de conserver l'information. On peut <u>revenir à une photo que l'on a prise</u> sans devoir retourner sur le terrain. Pour être utiles, les photos doivent être <u>numérotées, datées</u> et, si c'est possible, <u>géoréférencées</u>. Chaque grille remplie doit correspondre à une série de photos. Les photos devraient être <u>représentatives</u> de ce qui constitue l'intérêt du paysage que l'on observe (ex. vue particulière, ouverture du paysage, terres agricoles, forêt, montagnes, chutes d'eau).

Ce guide recommande de prendre les photos avec une <u>résolution</u> <u>moyenne</u> (deux (2) mégapixels) et d'utiliser un appareil avec de bons réglages automatiques. Ainsi, on pourra agrandir, imprimer ou projeter l'image facilement. Une résolution trop élevée ne sert à rien. Le but n'est pas d'imprimer des affiches. La photo prise ne devrait pas non plus être floue, ni trop pâle ou trop sombre. Il faut <u>éviter le contrejour</u> (avoir le soleil en face), car les objets ne ressortent pas. Idéalement, on devrait choisir une journée un peu nuageuse (mais pas trop !) et travailler en mijournée, quand le soleil est vertical. Avant le départ, on devrait s'assurer que l'appareil pourra bien fonctionner tout le long de la journée de terrain : pile, mémoire, protection contre le chaud et le froid.

Le choix des observateurs et le budget du projet doivent aussi tenir compte du mode de transport à utiliser. Pour être efficaces, nous recommandons de faire la tournée en auto. Malgré ses défauts (défilement rapide, suppression de certains bruits et odeurs), l'automobile est le mode par lequel la population observe le plus souvent le paysage. Elle permet de partager l'expérience paysagère d'une majorité de personnes.

Si les participants sont rémunérés, l'opération devrait être faite en dispersant les participants, chacun avec une auto. Les salaires sont généralement plus coûteux que les frais de déplacement. Si les observateurs sont des bénévoles, on privilégiera les équipes constituées d'un conducteur et d'un observateur-photographe.

L'opération de terrain peut être une opportunité d'emploi pour des étudiants. Cette main-d'œuvre est généralement moins coûteuse.

Dans certains cas, l'utilisation d'un vélo, d'un véhicule hors-route ou d'une embarcation est requise pour documenter des lieux très fréquentés en dehors des corridors routiers. Évidemment, le mode de transport influence le nombre d'observations réalisables dans une journée de travail.

Les assurances, les coûts et les permis doivent toujours être pris en compte avant de réaliser une sortie terrain avec des personnes rémunérées ou des bénévoles. Il ne faut pas ignorer les risques d'accident, surtout en bordure des routes achalandées et en milieu isolé.

Enfin, les observateurs doivent avoir à leur disposition de l'équipement de base : appareil photo, téléphones intelligents ou tablettes, GPS (facultatif), outils de prise de notes. Ils devraient s'équiper en fonction de la température et emporter de la nourriture et de l'eau.



OUTIL 4 : L'UTILISATION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

A) CONNAÎTRE L'INFORMATION DISPONIBLE

Avant la collecte de données sur le terrain, ce guide recommande de définir les données existantes.

Aujourd'hui, un grand nombre de données sont numériques et font appel aux systèmes d'information géographique (SIG). Rapidement, les participants de la démarche paysagère seront confrontés à un premier défi, soit leur propre capacité à utiliser, interpréter et manipuler ces données. À moins de pouvoir compter sur un participant maîtrisant ce type de données, ce guide recommande de solliciter l'appui de leur municipalité ou MRC.

Comme les professionnels municipaux ont un emploi du temps chargé, il est suggéré de les rencontrer pour connaître la contribution qu'ils peuvent apporter, laquelle n'est pas toujours gratuite.

Système d'information géographique (SIG) :

Système d'information permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser, d'intégrer des données alphanumériques spatialement référencées ainsi que de produire des plans et des cartes.

Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Systeme_d'information_geographique

<u>L'annexe E (p. 63)</u> fait la liste des principales données à la disposition des professionnels municipaux en aménagement du territoire. Une colonne précise l'utilité des données. Il appartient aux participants d'évaluer avec eux lesquelles sont complètes, cohérentes, valides et en lien avec leurs objectifs.

Si pour différentes raisons, les participants à une démarche paysagère n'ont pas accès ou ne souhaitent pas recourir à la géomatique, l'utilisation d'une carte topographique détaillée reste une solution simple. Quoiqu'elle contienne une information plus limitée, elle permet de planifier la prise de relevés sur le terrain et de comprendre la géomorphologie, l'accessibilité et l'utilisation du territoire.

Des cartes et des photos aériennes de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent sont disponibles gratuitement sur Internet. Il est également possible d'accéder à des photos prises le long de certaines routes grâce à Google Street View. Cet outil limite les coûts d'inventaire et les risques d'accident. Les utilisateurs de ces services devraient prendre connaissance de leurs conditions et restrictions d'utilisation.

B) RÉALISER DES ANALYSES POUR INTERPRÉTER UN TERRITOIRE ET SES PAYSAGES

La richesse de l'outil géomatique permet de représenter simultanément plusieurs données pour obtenir une compréhension globale du territoire. Quoique les SIG permettent de réaliser des analyses complexes, ce guide en propose une utilisation plus restreinte, soit par la réalisation de cartes thématiques ou quantitatives. Ces cartes sont utiles pour cibler les secteurs à inventorier (outil 1 p. 29) ainsi que pour évaluer et valider les paramètres associés aux différentes valeurs paysagères (outil 2 p. 31).

La réalisation de cartes thématiques ou quantitatives présente plusieurs avantages. Une fois la carte produite, elle peut être imprimée ou enregistrée dans un format accessible à tous (ex. PDF, JPEG, GIF). Cette carte devient utilisable sans l'assistance d'un professionnel ou de logiciels particuliers.

Pour réduire les coûts d'impression, l'utilisation de papier ou plastique transparent permet de mettre des annotations ou de les modifier sans frais de réimpression. Pour la même raison, certaines informations peuvent se combiner sur une même carte (ex. : terres agricoles et boisés).

Ce guide recommande de produire des cartes adaptées au contexte local à partir des données disponibles, notamment celles présentées à <u>l'annexe E (p. 63)</u>. Généralement, quelques cartes sont suffisantes pour avoir une bonne connaissance du territoire en lien avec les grandes valeurs paysagères.

TABLEAU 2 : DONNÉES THÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX VALEURS PAYSAGÈRES

VALEURS	CARACTÉRISTIQUES
Esthétique	 Perturbations forestières et types de peuplements forestiers (ex. : les arbres feuillus représentent un intérêt en automne) Cultures paysagères (ex. : lin, canola, arbres fruitiers) Activités génératrices de contraintes de mise en valeur ou d'impacts visuels négatifs (ex. : carrières et sablières, parcs éoliens) Sites d'intérêt esthétique
Sociale et culturelle	 Sites d'intérêt historique ou culturel Bâtiments anciens Tenure publique ou lieux à usage collectif (ex. : parcs, sentiers) Sites archéologiques
Interprétative	Aménagements ou activités d'interprétation
Environnementale	Sites d'intérêt écologiqueMilieux humidesForêt peu perturbée
Économique	 Utilisation du sol Valeur foncière Infrastructures et équipements majeurs
Fréquentation*	 Réseaux routiers, de chemins forestiers et de sentiers Usages générateurs d'une fréquentation en lien avec des activités susceptibles de bénéficier de la qualité paysagère (ex. : marina, plages, bases de plein air, chalets)
Durée d'observation*	 Utilisation du sol associée à des fréquentations ponctuelles (sentiers et routes), semi-permanentes (hébergement touristique et villégiature) et permanentes (résidences)

^{*}Quoiqu'il ne s'agisse pas de valeurs, la fréquentation et la durée d'observation ont un impact direct sur l'intérêt d'un paysage et sur d'éventuelles actions publiques en faveur de sa protection ou de sa mise en valeur.

Avec ces cartes en main, il devient possible de combiner des données et d'évaluer de manière intégrée un site. Cette méthode bénéficie de l'expérience et de la connaissance du territoire des personnes qui l'exécutent. Les cartes permettent notamment de valider ou de raffiner les scores obtenus grâce à **l'outil 2 (p. 31).**

En prenant des coordonnées GPS sur le terrain, les données recueillies par les participants peuvent également servir à créer un nouveau SIG (base de données). Ces données peuvent alors servir à leur tour pour produire différentes cartes thématiques ou qualitatives.

Avant de saisir les données de la grille d'observation terrain à l'informatique, il est suggéré de discuter avec un professionnel pour s'assurer que celles-ci pourront être facilement utilisées.

C) BIEN UTILISER LES CARTES DANS TOUTE LA DÉMARCHE

Généralement, l'identification des paysages d'intérêt local suppose la production de plusieurs cartes à différentes étapes :

Lors de l'opération terrain, les participants peuvent utiliser des cartes des secteurs à inventorier (outil 1 p. 29).

Pour choisir, analyser et évaluer les paysages inventoriés, la réalisation de cartes thématiques ou quantitatives est recommandée.

À la fin de la démarche, une cartographie finale des paysages d'intérêt (carte synthèse) est souhaitable afin de pouvoir les localiser et diriger l'action publique en faveur de leur protection ou mise en valeur.

Une bonne carte devrait être compréhensible en un seul coup d'œil. Le texte offre une information complémentaire aux éléments graphiques. Elle doit permettre une classification de l'information en lien avec des objectifs. Elle sert à démontrer ou à expliquer quelque chose. Pour être lisible, elle ne doit pas tout représenter, seulement l'information essentielle.

Les cartes produites dans la démarche paysagère devront :

Permettre de comprendre le territoire en vue de déterminer des valeurs paysagères – être utiles à la démarche.

Être adaptées en fonction des étapes de la démarche aux personnes susceptibles de les utiliser.

Se limiter aux données réellement nécessaires.

Prendre en considération les contraintes matérielles, financières et techniques ainsi que l'engagement en temps des partenaires (ex. MRC, municipalité).

Inclure l'information de base lisible et simple : titre, échelle, points cardinaux, légende, auteur, sources de données, dates de réalisation.

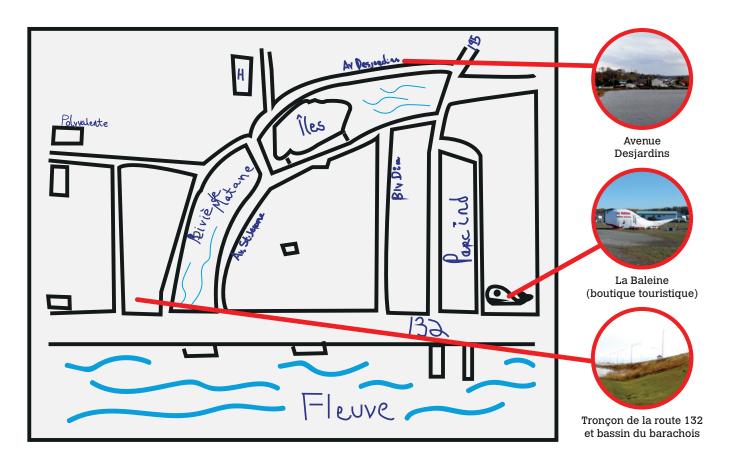
Les cartes et photographies sont essentielles à la démarche et ne doivent pas être négligées. De beaux documents rendent les gens plus réceptifs à leur contenu.



OUTIL 5: LA CARTE MENTALE

<u>L'outil 5</u> sert à identifier les lieux importants de la communauté, lesquels peuvent être associés à des paysages d'intérêt local. Il consiste à dessiner une carte mentale du territoire sur lequel porte la démarche. Pour être valide, cet outil demande une assez forte participation citoyenne. <u>Plus un lieu est représenté, plus il est considéré comme significatif dans l'imaginaire collectif.</u>

FIGURE 3: CARTE MENTALE REPRÉSENTANT LA VILLE DE MATANE



Pour utiliser cet outil, on invite la population à tracer la carte mentale de son quotidien, en y plaçant les différents lieux qu'elle fréquente. Par exemple, sur la **figure 3**, une personne a dessiné une carte mentale de la ville de Matane. Sur cette carte, on distingue comme repères le Parc des Îles (rivière Matane), certains édifices, lesquels sont nommés, ainsi que la « baleine » (bâtiment-enseigne). Si la « baleine » est présente sur plusieurs cartes réalisées par différentes personnes, elle devient un repère majeur.

La carte mentale facile

La carte mentale est facile à faire tracer en donnant aux participants ces quatre consignes simples :

- a) Dessinez les routes, les chemins que vous empruntez et les lieux que vous fréquentez.
- b) Dessinez les éléments importants du paysage que vous voyez le long de ces axes.
- c) Nommez les endroits importants dans la municipalité.
- d) À quels points de repère vous fiez-vous pour vous orienter ?

Les participants doivent réaliser leur propre carte mentale, sans communiquer avec les autres, pour ne pas être influencés. Les cartes mentales doivent montrer leur opinion personnelle. C'est la synthèse des cartes qui construit la carte mentale collective.

En utilisant les cartes mentales, il faut rester vigilant. Les valeurs peuvent faire mentir l'association entre la carte mentale et la fréquentation réelle d'un lieu. Les meilleurs exemples sont les églises, peu fréquentées, mais très présentes dans l'imaginaire. Cette différence entre carte mentale et réalité indique leur valeur patrimoniale ou identitaire.

L'analyse des cartes mentales se fait en comptant le nombre de fois qu'un lieu revient dans les cartes, soit comme axe, limite, nœud, repère. Les sites potentiels sont <u>comparés</u> entre eux sur cette base. Le résultat de cet exercice est une <u>série de cartes dessinées</u>. On peut s'en servir pour réaliser trois activités :

- **1.** Réaliser une <u>carte synthèse</u>, en donnant un symbole plus gros pour les éléments les plus dessinés et en omettant les éléments peu ou pas dessinés.
- 2. Valider l'utilisation des outils d'acquisition de données :
 - Le <u>plan d'inventaire</u> (<u>outil 1 p. 29</u>) sera modifié pour s'assurer que les lieux importants soient tous inclus dans l'opération terrain rien n'empêche que l'utilisation de <u>l'outil 5 p. 39</u> précède la réalisation du plan d'inventaire.
 - Dans la grille d'observation (outil 2 p. 31), si un lieu ressort très souvent, son pointage sera validé en lien avec les valeurs révélées par la carte mentale (ex. : paramètres sociaux et culturels).
- **3.** Utiliser les cartes mentales les plus représentatives en **groupe de discussion**, en même temps que la **photo-évocation** (outil 7 p. 47).

Groupe de discussion

Le groupe de discussion (« focus group », en anglais) vient de la recherche qualitative. Les participants sont choisis parmi un groupe de personnes ayant des traits communs (culture, valeurs, ethnie), en vue d'analyser la réaction de ce groupe en particulier sur une question.

Le groupe compte de 8 à 12 participants, un animateur et un secrétaire (prise de notes ou enregistrement). L'animateur pose des questions en s'assurant que tous participent (tours de parole).

Le résultat de la discussion est un ensemble de notes. Elles peuvent être analysées en comptant le nombre de fois où certains mots-clés sont utilisés. On peut également en faire des citations.

Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Focus_group



OUTIL 6: LE CROQUIS PAYSAGER

A) COMPRENDRE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE POUR L'INTERPRÉTER

Les croquis peuvent être faits par tous, par ordinateur ou à la main, et sans frais. L'objectif d'un croquis est de faciliter l'interprétation d'un paysage à partir d'une photo. Il aide à trier l'information présente et à mettre de l'ordre dans ses idées. Le croquis fait ressortir les principales composantes d'un paysage.

Croquis paysager:

Exercice conceptuel, à la fois graphique et textuel, de réalisation d'un dessin au trait schématique, généralement à main levée, qui vise à représenter les principales composantes qui structurent un paysage.

Le croquis peut être utilisé pour former les participants de la démarche afin qu'ils développent leur capacité à comprendre un paysage. Il sert aussi avec la photo-évocation (outil 7 p. 47) à identifier des composantes paysagères qui sont valorisées par une communauté. Ces informations pourront servir à valider la pondération développée à <u>l'outil 2 (p. 31)</u>. Ce guide ne recommande pas de réaliser un croquis pour l'ensemble des photos prises sur le terrain.

ÉTAPE 1 – OBSERVER UN INSTANT

Avant d'élaborer un croquis, un temps d'observation doit être respecté. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- 1. Où la photo a-t-elle été prise?
- 2. Comment la photo a-t-elle été cadrée (profondeur du champ, angle de l'image) ?
 - 3. Quelles sont les grandes composantes du paysage ?
 - **4.** Quelle est la nature du paysage représenté (ex. forestier, agroforestier, récréatif, touristique, agricole, villageois) ?

Ces simples questions permettent de mieux comprendre un paysage et de déduire des renseignements utiles. Par exemple, une photo prise le long d'une petite route rurale ne sera pas associée à un volume de trafic élevé. On n'a pas besoin de voir des autos pour évaluer sa fréquentation.

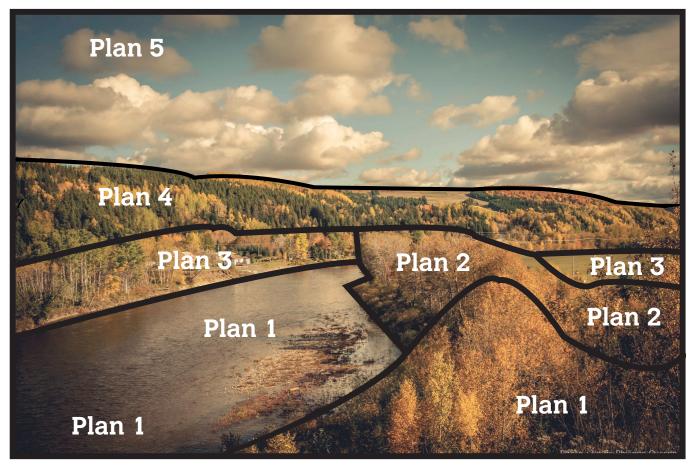
ÉTAPE 2 – DISTINGUER LES GRANDES COMPOSANTES

À cette étape, il est possible de dessiner sur la photo directement ou d'utiliser du papier-calque. L'objectif est de délimiter les grandes composantes de l'image, en tenant compte des divers plans. Leur contour est alors tracé.

Plans (photographie):

Surfaces imaginaires sur lesquelles semblent disposées les composantes paysagères et qui correspondent à un certain degré de profondeur, de l'environnement immédiat à l'arrière-plan.

FIGURE 4: EXEMPLE DE GRANDES COMPOSANTES DÉLIMITÉES SUR UNE PHOTOGRAPHIE



Il est essentiel à cette étape de ne pas chercher à tout représenter ou à être trop précis. Un croquis surchargé est difficile à lire. Il est normal d'ignorer les éléments mineurs sans impact sur l'évaluation globale du paysage.

À l'occasion, il est suggéré de s'éloigner du croquis pour s'assurer qu'il reste compréhensible.

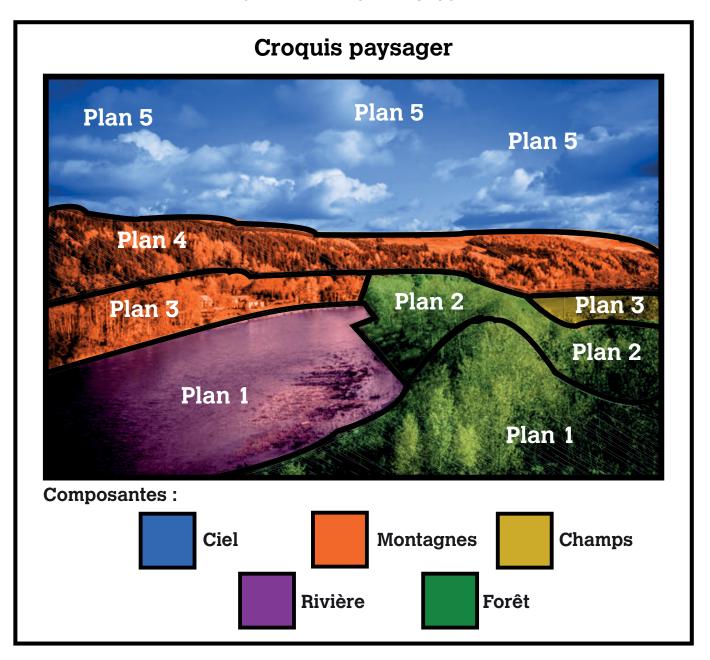
ÉTAPE 3 – DONNER UN SENS AU CROQUIS

Pour donner un sens au croquis, les grandes composantes délimitées précédemment doivent être facilement identifiables. Il est recommandé d'utiliser des symboles ou d'appliquer des motifs ou des couleurs. Par exemple, on utilisera le vert pour illustrer la végétation, le bleu pour l'hydrographie, le noir pour une route.

41

Pour transmettre des intentions, les couleurs chaudes, plus visibles, devraient être utilisées pour faire ressortir des éléments ayant une portée positive. La saturation des couleurs sert aussi à transmettre une idée d'intensité. Une forêt mature sera d'un vert plus soutenu qu'une plantation récente.

FIGURE 5 : EXEMPLE D'UN CROQUIS PAYSAGER RÉALISÉ À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE



Si l'objectif derrière la réalisation d'un croquis est de l'utiliser dans une démarche participative ou de le diffuser, il est essentiel qu'il soit accompagné d'une légende et d'un titre. De manière minimaliste et précise, ces derniers aident à comprendre ce que l'on voit.

B) UTILISER LES PLANS D'UNE PHOTOGRAPHIE POUR ÉVALUER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

Comme un paysage, une photographie se décompose en plans successifs. Ces plans se répartissent entre deux zones de perception, soit l'avant et le second plan. L'avant-plan a une plus grande influence sur l'observateur.

FIGURE 6: PLANS DE L'IMAGE ET ZONES DE PERCEPTION

ZONE DE PERCEPTION DE L'AVANT-PLAN

Environnement immédiat
Avant-plan
0 à 60 m
60 à 500 m

ZONE DE PERCEPTION DU SECOND PLAN

• Moyen-plan 500 m à 3 km

• Arrière-plan (horizon visuel) Plus de 3 km

Source : Pâquet et Bélanger, 1998.

L'impact d'une composante paysagère sur la qualité d'un paysage diminue avec la distance. Pour cette raison, les croquis paysagers deviennent très utiles pour évaluer les impacts de certaines perturbations paysagères.

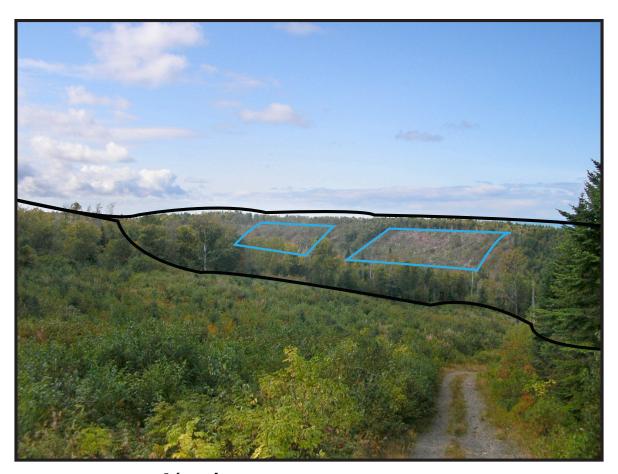
Si l'on est incapable de déterminer à quelle zone de perception appartient une composante, ce guide recommande de l'évaluer à l'aide d'une carte topographique. Pour y arriver, on doit choisir un repère visuel dans le plan même ou dans un plan précédent.

De la même manière, l'importance d'une perturbation a un impact sur la qualité paysagère. Par exemple, en milieu forestier, une perturbation (ex. coupe d'arbres) de l'avant-plan sur moins de 15 % du paysage visible a peu d'impact tandis que, pour l'arrière-plan, ce seuil se situe à 40 %. À l'aide d'un croquis, en délimitant le périmètre d'une perturbation paysagère, il est possible d'estimer son aire et d'évaluer son impact.

Niveau de perturbation = aire des secteurs perturbés / aire de l'image.

Si la distance d'observation et le niveau de perturbation peuvent nous aider à évaluer la qualité d'un paysage, ce guide recommande de faire preuve de discernement. Qui n'a jamais remarqué une petite tache sur une chemise blanche ? Comment savoir si nos goûts ou sensibilités paysagères sont partagés par nos voisins ? Encore une fois, l'approche participative reste utile.

FIGURE 7: EXEMPLE DE PERTURBATION PAYSAGÈRE



Légende:



POUR EN SAVOIR PLUS - MILIEUX FORESTIERS

Pour les communautés où la forêt publique est importante, ce guide recommande de consulter la méthode développée par le gouvernement du Québec pour en évaluer la sensibilité paysagère. Dans la bibliographie, voir Hydro-Québec, 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS - INFRASTRUCTURES MAJEURES

Pour les communautés où les paysages sont traversés par des infrastructures majeures, Hydro-Québec a développé plusieurs méthodes pour tenir compte des impacts visuels de grands projets. Dans la bibliographie, voir Pâquet et Deschênes, 2005.



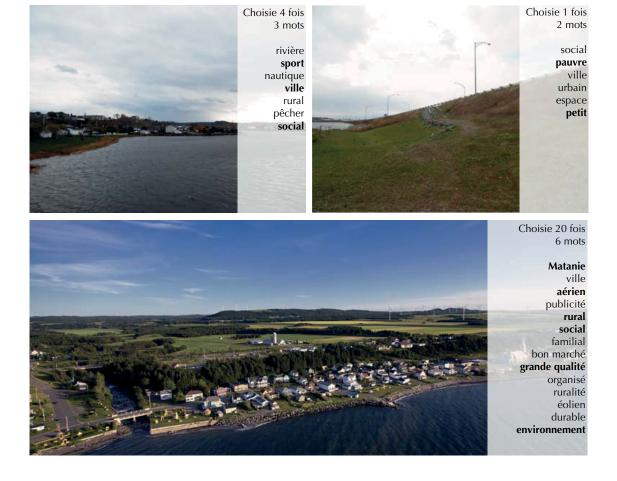
OUTIL 7: LA PHOTO-ÉVOCATION

C'est par la vue que l'homme appréhende le paysage en premier. La photo-évocation consiste à demander à des groupes de discussion formés de citoyens de <u>commenter les photos</u> prises durant la démarche. Par exemple, l'animateur demandera aux participants : « donnez-moi trois mots qui vous viennent à l'esprit en regardant cette photo ». Il peut s'agir de souvenirs, de sensations, de goûts personnels.

Le **choix des photos** à présenter est très important. Les photos doivent :

- 1. représenter la variété de l'ensemble des entités paysagères,
- 2. illustrer les différentes valeurs associées à ces paysages,
- 3. inclure des exemples de paysages dégradés ou d'apparence banale.

FIGURE 8 : EXEMPLE FICTIF DE PHOTOMONTAGE D'INTERPRÉTATION PAYSAGÈRE



Après l'atelier, les données sont analysées en comptant, pour chaque photo :

- 1. Le nombre d'utilisations de certains <u>mots-clés</u> pour décrire ou qualifier le paysage, en regroupant les synonymes (ex. : les mots « variété » et « diversité » ont été employés 18 fois avec telle photo, 13 fois avec telle autre).
- 2. Le nombre de fois où une photo a été commentée, soit la **popularité** de l'image.

La démarche paysagère simplifiée : panoramas et photo-évocation

Faute de temps ou de moyens, une communauté peut utiliser une version simplifiée de l'outil, qui comprend trois étapes :

- 1. la <u>sélection de photos</u> existantes (ex. Ruralys) des principaux panoramas de la municipalité,
- **2.** la **présentation des photos** en séance publique et la réalisation de l'exercice de **photo-évocation**,
- 3. <u>l'analyse</u> rapide de la fréquence des mots-clés utilisés et la réalisation d'un photomontage (figure 9).

Le <u>résultat</u> de la photo-évocation est un tableau dans lequel on retrouve ces données pour chaque photo (figure 9).

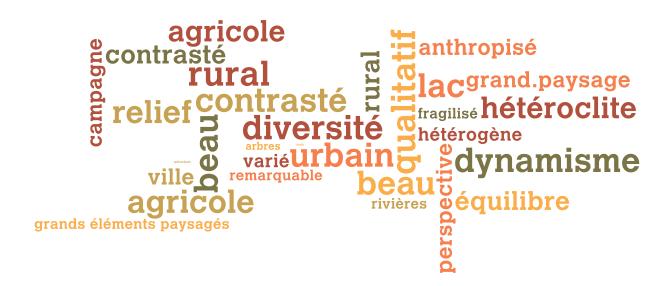
FIGURE 9: EXEMPLE FICTIF, TABLEUR D'ANALYSE D'UNE PHOTO-ÉVOCATION

No. d'image	Nombre total de commentaires	Mots-clés (fréquence)	
IMG-0095	26	Agricole, fermes et rangs (21) ; Beau (18) ; Homogène (11) ; Dimanche (1)	
IMG-0102	37	Mer, Fleuve Saint-Laurent (29) ; Éoliennes (24) ; Beau (23) ; Laid (14) ; Route (2)	

Pour que les résultats soient facilement compréhensibles, ce guide suggère deux manières visuellement parlantes de les illustrer :

- **1.** <u>Nuage de mots</u> : il s'agit d'un dessin fait à partir des mots employés par les participants, et qui représente chaque mot avec une grosseur proportionnelle à sa popularité <u>(figure 10)</u>.
- 2. <u>Photomontage</u>: il consiste en une affiche sur laquelle les photos sont montées ensemble en leur donnant une grandeur proportionnelle à leur popularité (voir figure 8 p. 47). Les mots-clés que les participants associent à ces photos peuvent aussi être ajoutés avec une grandeur de texte proportionnelle à la fréquence.

FIGURE 10: UN NUAGE DE MOTS



Le résultat de la photo-évocation permet de comprendre ce que la communauté voit comme beau ou laid. Par le choix des mots-clés, on peut aussi déterminer quelles sont ses valeurs en lien avec différents types de paysages. Cette information est utile pour valider la pondération de grille d'observation (outil 2 (p. 31) ou les scores (pointages) obtenus par les différentes observations. Les scores élevés après cette étape de validation devraient correspondre aux paysages d'intérêt de la communauté.

Enfin, les données issues de la photo-évocation sont aussi utiles pour valider le <u>choix des actions</u> à mener après la démarche, à partir des valeurs et préférences de la population.



CONCLUSION

L'identification des paysages d'intérêt d'une communauté est un exercice d'acquisition et de transfert de connaissances préalable à la mise en valeur ou la protection des paysages. Quoiqu'il s'agisse d'un défi, cet exercice reste tout à fait réalisable si certaines conditions de succès sont réunies.

Les instigateurs de la démarche, dont les élus de la communauté, doivent être convaincus et mobilisés par rapport aux enjeux paysagers. La démarche doit s'inscrire dans les objectifs de développement de la communauté et s'arrimer à la réalité locale. Sans engagement politique, la démarche devient difficile et peut avoir des retombées limitées.

Comme le paysage est complexe, ce guide insiste sur l'importance de la participation citoyenne. Le succès de la démarche dépend des moyens utilisés pour développer une sensibilité et une connaissance de base chez l'ensemble des participants. Plusieurs outils proposés visent à expliquer les paysages afin que les instigateurs de la démarche puissent échanger avec la population.

Une fois cette sensibilité développée, en impliquant la population, on accroit les chances que les gens s'engagent dans de futures actions de protection et de mise en valeur ou deviennent de meilleurs ambassadeurs de leur communauté. Il s'agit encore d'un facteur de succès.

Autrement, il n'en sera jamais trop question, la planification de la démarche doit être réfléchie. En connaissant ses contraintes et ressources, en se documentant adéquatement et en se dotant d'objectifs clairs, tout le processus devient plus facile. Si la participation du public est essentielle, elle doit intervenir au bon moment et doit être encadrée.

Après la collecte et l'analyse des données, ce qui demande de la rigueur, les participants doivent garder à l'esprit que ce guide vise l'identification de paysages d'intérêt. Il faut produire des documents intéressants, facilement compréhensibles et esthétiques. Il faut donner le goût aux gens de connaître leurs paysages et d'agir en leur faveur.

Une fois la démarche bien engagée, chaque communauté est libre de lui donner vie. On peut s'inspirer de bons coups de nos voisins ou adhérer à la charte des paysages de sa région. À chaque communauté de définir son plan d'action.

GLOSSAIRE

CADRE DE VIE:

Environnement dans lequel une personne ou une communauté évolue. Synonyme de milieu de vie.

CARTE THÉMATIQUE:

Carte présentant des données, quantitatives ou non, en lien avec une ou plusieurs thématiques.

CARTE TOPOGRAPHIQUE:

Carte à l'échelle locale représentant le relief déterminé par altimétrie (courbes de niveau) et les aménagements humains de manière précise et détaillée.

COMMUNAUTÉ:

Municipalité, groupe de municipalités voisines ou MRC.

COMPOSANTE PAYSAGÈRE:

Élément matériel (ex. : relief, eau, végétation, sol, occupation du territoire (agriculture, foresterie), bâtiments, infrastructures etc.), qui en relation avec d'autres, compose et structure le paysage de manière à influencer sa qualité.

CROQUIS PAYSAGER:

Exercice conceptuel, à la fois graphique et textuel, de réalisation d'un dessin au trait schématique qui vise à représenter les principales composantes qui structurent un paysage.

DURÉE D'OBSERVATION:

Période de temps durant laquelle un paysage est généralement observé.

ENTITÉ PAYSAGÈRE :

Espace visuellement délimité recouvrant des paysages homogènes.

FAMILLE PAYSAGÈRE:

Groupe de plusieurs entités paysagères qui présentent de fortes similitudes en lien avec leur occupation humaine et leur géomorphologie.

FRÉQUENTATION:

Nombre de personnes généralement susceptibles de fréquenter un lieu d'observation pour une période de temps donnée.

GÉOMATIQUE:

Outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données ayant une référence spatiale.

GÉOMORPHOLOGIE:

Études des phénomènes naturels qui expliquent les formes de la surface terrestre.

IDENTITÉ LOCALE:

Sentiment d'appartenance et d'identification à l'espace local ou à une communauté.

LIGNE DE VUE:

Succession rapprochée et linéaire de points de vue similaires.

NUAGE DE MOTS:

Représentation visuelle de mots-clés disposés en nuage ayant chacun une taille proportionnelle à leur fréquence d'utilisation.

PARAMÈTRE:

Élément d'information à considérer pour évaluer un paysage.

PAYSAGE:

Partie de territoire telle que perçue par les populations dont la nature résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations.

PAYSAGE CULTUREL PATRIMONIAL:

Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire (Loi sur le patrimoine culturel, RLRQ, c. P-9.002).

PAYSAGE D'INTÉRÊT LOCAL :

Paysage auquel la population attribue une valeur importante parce qu'il contribue à la qualité de leur cadre de vie ou à leur identité locale.

PERTURBATION PAYSAGÈRE:

Composante en rupture avec l'harmonie d'un paysage ayant un impact visuel dérangeant.

PHOTO-ÉVOCATION:

Méthode d'entrevue utilisant des photographies pour susciter des commentaires et définir les valeurs des participants en lien avec les paysages.

PLANS (PHOTOGRAPHIE):

Surfaces imaginaires sur lesquelles semblent disposées les composantes paysagères et qui correspondent à un certain degré de profondeur, de l'environnement immédiat à l'arrière-plan.

POINT DE VUE:

Lieu d'observation ou de prise de photo depuis lequel l'accès visuel est profond. Le point de vue est généralement associé à des paysages d'intérêt. Synonyme de panorama.

PONDÉRATION:

Attribution de points pour que différents paramètres permettant d'évaluer un paysage aient une place proportionnelle à leur importance.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG):

Système d'information permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser, d'intégrer des données alphanumériques spatialement référencées ainsi que de produire des cartes.

VALEURS PAYSAGÈRES:

Systèmes de valeurs influençant la perception des paysages. Ces valeurs du paysage peuvent être socioculturelles, esthétiques, environnementales, interprétatives, etc.

ZONE DE PERCEPTION:

Zone regroupant un ou plusieurs plans d'une image en fonction de leur distance depuis un lieu où une photo est prise. **Voir figure 6 (p. 45)**.

BIBLIOGRAPHIE

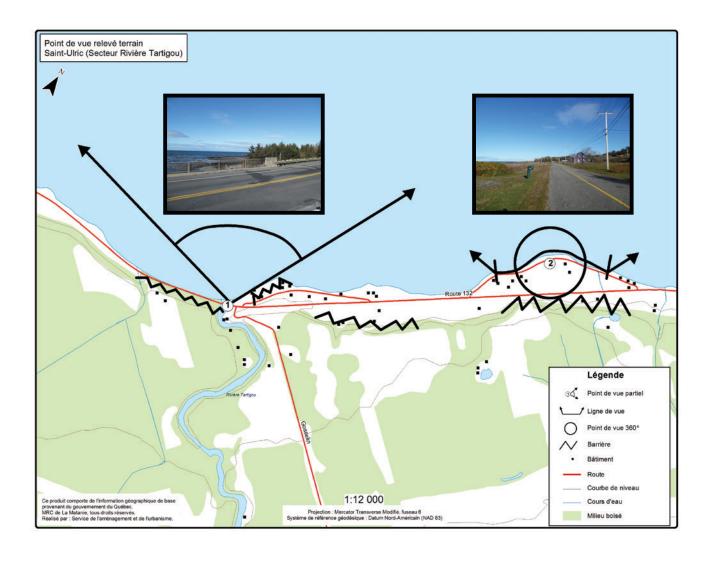
- BERLOCHER, Florentin. 2014. « Un projet paysage pour le Grand Genève : poursuivre et concrétiser ». *Grand Genève, cahiers thématiques*. Novembre 2014, 13-71. [Dernière consultation en ligne le 17 juillet 2015] : http://www.grand-geneve.org/mediatheque/cahiers-thematiques/102.
- BOUCHER, Isabelle et Pierre Blais. 2007. *Guide d'intégration des éoliennes au territoire. Vers de nouveaux paysages*. Québec (Québec) : Direction des politiques municipales et de la recherche du ministère des Affaires municipales et des Régions, 40 p. [Dernière consultation en ligne le 3 novembre 2015] : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement territoire/orientations gouvernementales/guide integration eoliennes territoire.pdf.
- CARTER, Thomas et Elizabeth Collins Cromley. 2005. *Invitation to Vernacular Architecture, A Guide to the Study of Ordinary Buildings and Landscapes*. Knoxville (États-Unis): The University of Tennessee Press, 120 p.
- CHÉTELAT, Joël. 2005. « Le rôle des technologies de l'information dans l'analyse et la gestion du paysage » In *La polyphonie des paysages*, sous la direction de Yvan Droz et Valérie Miévill-Ott, p. 125-136. Lausanne (Suisse) : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- DOMON, Gérard et Julie Ruiz. 2015. *Paysages ruraux : méthode d'état des lieux et de diagnostic*. Montréal (Québec) : Presses de l'Université de Montréal, 298 p.
- DROEVEN, Émilie. 2006. « Évaluation de la méthode ADESA d'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables au regard de l'objectif de participation du public de la Convention européenne du paysage ». Travail de fin d'études, Gembloux (Belgique), Faculté universitaire des sciences agronomiques, 64 p. [Dernière consultation en ligne le 14 juillet 2015]: https://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/15163.
- FRANCHI, Aurélie et al. 2015. Les Atlas de paysages. *Méthodes pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*. Paris (France), Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 112 p. [Dernière consultation en ligne le 17 novembre 2015] : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Methode Atlas des paysages 2015-francais version web cle7f9e61-2.pdf
- HERBILLON, Jacqueline et Lilian Pouységur. 1996. **«** Lecture sensible et interprétative Analyse d'une expérience pédagogique Mappemonde, paysage. numéro 1996, p. 34-39. [Dernière consultation en ligne le 28 août 2015] : http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M196/Pouysegur.pdf.
- HYDRO-QUÉBEC. 2013. Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes, 1973-2013. [Dernière consultation en ligne le 17 juillet 2015]. http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/synthese.html
- JACKSON, John Brinckerhoff. 1997. *Landscape in Sight: Looking at America*. New Haven (États-Unis): Yale University Press, 400 p.
- KERGOMARD, Claude. 2009. *Présentation générale. Notions de sémiologie* (carto-)graphique. [Dernière consultation en ligne le 2 décembre 2015]. http://www.geographie.ens.fr/IMG/Stage_de_cartographie(2).pdf.
- LEFÈBVRE, Henri. 2000. La production de l'espace, 4ème éd. Paris (France), Anthropos, 485 p.
- LYNCH, Kevin. 1960. The Image of the City. Cambridge (États-Unis): M.I.T. Press, 194 p.

- PÂQUET, Josée. 2003. Outil d'aide à la décision pour classifier les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages : Objectif de protection ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier visant le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers. Charlesbourg (Québec) : Direction des programmes forestiers, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 15 p. [Dernière consultation en ligne le 16 juillet 2015] : http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/outil-decision.pdf.
- PÂQUET, Josée et Lise Deschênes. 2005. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Lignes directrices pour la mise en œuvre des objectifs visant le maintien de qualité des paysages et l'harmonisation des usages. Charlesbourg (Québec):

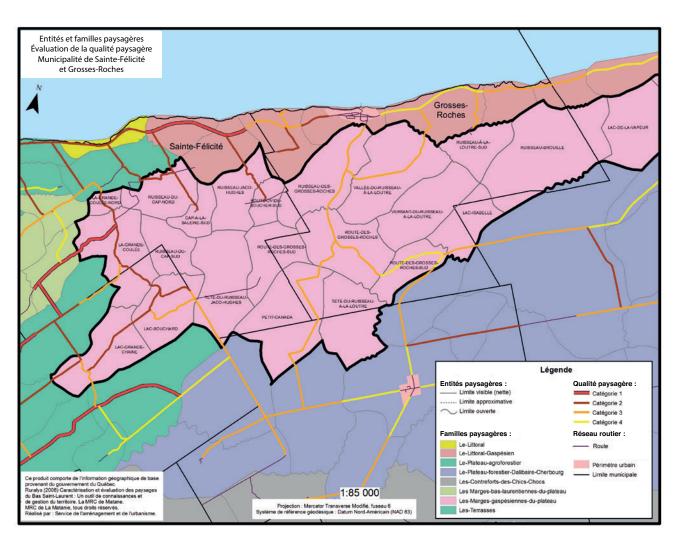
 Direction des programmes forestiers et Direction de l'environnement forestier, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 36 p. [Dernière consultation en ligne le 17 novembre 2015]: http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/outil-decision.pdf.
- PÂQUET, Josée et Louis Bélanger. 1998. Stratégie d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages. Charlesbourg (Québec) : C.A.P. Naturels, Ministère des Ressources naturelles, 40 p.
- PÂQUET, Josée et Véronique Yelle. 2012. « Maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier ». In *Atelier de réflexion sur les encadrements visuels* (Rimouski, 13 novembre 2012), Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, 38 diapositives. [Dernière consultation en ligne le 17 juillet 2015] : http://www.crebsl.org/evenements/atelier-sur-les-encadrements-visuels-sur-les-terres-du-domaine-de-l-etat.
- PAQUETTE, Sylvain, et Philippe Poullaouec-Gonidec et Gérard Domon. 2008. *Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage*. Montréal (Québec) : Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement, 96 p. [Dernière consultation en ligne le 10 juillet 2015] : http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx lesecrits pi1[ecrit]=449&cHash=976aeba77e684bc87322f138913fc735.
- PÉRIGORD, Michel et Frédéric Piantoni. 2004. « Le croquis géographique : du concept à la réalisation par le dessin assisté par ordinateur ». *Norois*, no. 190. [Dernière consultation en ligne le 28 août 2015] : http://norois.revues.org/83.
- RIVARD, Erick. 2008. « Approfondir l'analyse objective du territoire par une lecture subjective du paysage : le cas de la Côte de Beaupré ». Mémoire, Québec, École d'architecture de l'Université Laval, 195 p.
- RIVARD, Erick et al. 2012. Mieux intervenir dans les territoires de la grande région de Québec : Guide en design urbain et en aménagement des paysages. Québec (Québec) : Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et la Communauté métropolitaine de Québec, 121 p. [Dernière consultation en ligne le 7 juillet 2015] : http://www.notrepanorama.com/uploads/85 Guide-design-urbain.pdf.
- RURALYS. 2008. Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Matane. La Pocatière (Québec) : Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, 140 p.
- DU RÉCIT **SERVICE NATIONAL** DE L'UNIVERS SOCIAL. Des exemples le et la [Dernière consultation 17 novembre 2015] croquis carte. le http://www.recitus.gc.ca/tic/dossiers-tic/tableau-blanc/croquis-carte.



ANNEXE A : EXEMPLE DE CARTE INDIQUANT LES POINTS ET LIGNES DE VUES SUR UN PAYSAGE

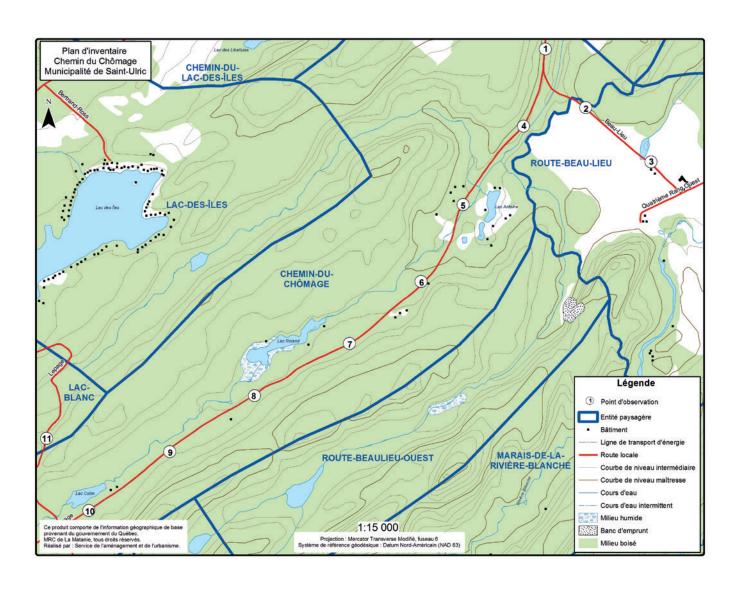


ANNEXE B : EXTRAIT D'UNE CARTE PRÉSENTANT LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DÉFINIES PAR RURALYS



Source: Ruralys (2008), carte A.

ANNEXE C: EXEMPLE DE PLAN D'INVENTAIRE



ANNEXE D : GRILLE D'OBSERVATION DE TERRAIN : EXEMPLE

FICHE TERRAIN - PAYSAGES - SAINT-ULRIC

Emplacement :	Numéros des photos :	
Toponymie / Lieu-dit :	Numéros des points GPS :	
Entité paysagère (selon Ruralys, 2008) :		
Date et heure :	Observateur :	

I- OBSERVATIONS DE TERRAIN

	LÉC	SENDE -	NOTATION -	
Valorise			Perturbe	
.beaucoup (+2)	un peu (+1)	(0)	un peu (-1)	.beaucoup (-2)

1 LONGUEUR DE LA VUE (ÈVA	KM	
2 VARIÉTÉ		
	Total + 1,4 :	
Végétation	Total ÷ 2 :	
Boisé		
Jardins, vignoble, arbres ou arbus	tes alignés,	
arbre isolé	300-C-0400-00-00-00-0	
Autres (préciser :)	
Voiries	Total ÷ 2 :	
Sentier pédestre / raquette, sentie	r de véhicules	
hors-route		
Chemin de fer, route (type de surf	ace:	
Eaux	Total ÷ 2 :	100
Fleuve		
Rivière ou ruisseau bien visible		
Chute d'eau ou rapides		
Lac, étang, marais, milieu humide		
Bâtiments	Total ÷ 4 :	
Bâtiment délabré ou abandonné		
Cimetière ou croix de chemin		
Maisons		
Bâtiments de ferme		1
Roulottes de villégiature		
Bâtiments industriels		
Ligne de transmission d'énergie		
Èglise	50.3	
Autres (préciser :)	
Usages autres	Total ÷ 2 :	
Tourbière		
Prairie, pâturage		
Culture céréalière		
Eoliennes		
Exploitation forestière		
Carrière ou sablière		
Repères visuels (ex : clocher, c		
monument,) Total (maxin	num -2 a +2) :	-27-2 - 27-2
The state of the s		
3 DIMENSION VERTICALE	Total:	
Relief		
Plaines		
Terrasses		
Montagnes		
4 QUALITÉ DES PLANS SUCCE	SSIFS Total :	
Avant-plans (perturbe : - 2 ; valoris	se : +2)	
Plans moyens		
Arrière-plans		

Éléments	perturbant	s et valoris	ants (max.	-2 à +2)

Solutions éventuelles et mise en valeur (aucun point)	
	•

II- ÉVALUATION

6 SOCIALE ET CULTURELLE Durée d'observation (ponctuelle,	Total :
permanente : de 1 à 3)	Seini peini.
Fréquentation (1 à 3)	3
Usage collectif contribuant à l'app paysage (encouragé, important : impossible : 0)	
Accès public (+1)	
Intégrité patrimoniale : +2 (préser (dégradé)	vé) à -2
7 INTERPRÉTATIVE	Total:
Unicité (ce paysage est unique) :	0 à 2
Toponymie particulière : 0 ou 1	40 2
Histoire particulière (si connue, m ou 1	nême locale) : 0
Présence de panneaux d'interpré d'autres éléments : beaucoup (2)	
8 ENVIRONNEMENTALE	
Naturalité : absente (0) à importa	nte (2)
9 ÉCONOMIQUE	· Marine and a second
Cohérence : le paysage contribue valeur économique (-2 à +2)	à créer de la

	te soit un point de vue (lieu où l'accès visuel est profond) ou une ligne de vue similaires) présentant un intérêt pour la population locale
	s (sites à classer, objet du patrimoine bâti ou naturel à signaler, intérêt biologique à
signaler : precisions sur l'evali au besoin (maximum : 2).	uation, partie II), y compris à partir des données de bureau ; attribuer des points-bonus
Sécurité routière (courbe, acc	otement, stationnement, éclairage, glissière) + pistes de solutions
	and the second s

ANNEXE E : Principales bases de données géoréférencées utiles à la compréhension des paysages d'une municipalité

BASES DE DONNÉES	ÉLÉMENTS UTILES	UTILISATIONS RECOMMANDÉES
Adresses Québec	Adresses et routes	Repérage
Aires protégées	Limites des aires protégées	Intérêt écologique
Arpentage primitif	Limites des lots, rangs et cadastres	Intérêt patrimonial, repérage
Banques de photos aériennes	Photos aériennes / orthophotos	Accès visuel, cadre bâti, géomorphologie, infrastructures, repérage, utilisation du territoire
Base de données des cultures assurées (BDCA) // Base de données des cultures généralisées (BDCG)	Terres cultivées, types de culture, terres assurées	Accès visuel, intérêt économique / esthétique, utilisation du territoire
Base de données pour l'aménagement du territoire (BDAT)	Bâtiments, formes terrestres, hydrographie (eau), équipements, milieux humides, terres, végétation, voies de circulation rapide	Cadre bâti, géomorphologie, fréquentation
Base de données topographiques du Québec (BDTQ)	Bâtiments, formes terrestres, hydrographie (eau), équipements, milieux humides, terres, végétation, voies de circulation rapide	Cadre bâti, géomorphologie, fréquentation
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	Énergie, hydrographie (eau), milieux habités, routes, transport	Géomorphologie, infrastructures, utilisation du territoire
Cadastre du Québec	Limite des lots	Repérage
Cartes géoréférencées de la zone agricole	Zone agricole permanente	Utilisation du territoire
Classe de pentes	Pentes	Géomorphologie
Écoforestier	Affectations, chemins et ponts forestiers, écosystèmes forestiers exceptionnels, peuplements forestiers, refuges biologiques	Fréquentation, intérêt écologique, perturbation forestière, types de peuplements (âge, densité, hauteur, essences)
Érosion des berges	Érosion en bordure du fleuve Saint-Laurent	Contraintes d'accès
Glissement de terrain et érosion des berges	Mouvement de sol	Contraintes d'accès, perturbations visuelles
Habitats fauniques	Aires protégées	Intérêt écologique
Hydro-Québec	Centrales, lignes électriques, postes de transport, réservoirs, tours de télécommunications	Infrastructures majeures, perturbations visuelles
Parcs régionaux	Parcs régionaux	Intérêt récréotouristique
Parcs routiers et haltes routières	Haltes routières	Fréquentation
Matrices graphiques et rôle d'évaluation foncière	Limite de propriété, années de construction, usage, repère (matricule et adresse), valeur foncière	Intérêt économique, intérêt patrimonial, repérage, tenure, utilisation du territoire
Milieux humides forestiers	Sauvagine, barrages, hydrographie, îles, milieux humides	Intérêt écologique
Patrimoine culturel	Immeubles et sites patrimoniaux, secteurs et sites archéologiques	Intérêt patrimonial
Plan d'affectation du territoire public	Affectations	Utilisation du territoire
Sentiers de motoneige // Sentiers de VTT	Sentiers	Fréquentation, utilisation du territoire
Tenure (registre du domaine de l'État)	Tenure publique, privée et mixte	Intérêt social
Territoires fauniques et protégés	Territoires liés aux activités de pêche, de chasse et piégeage	Utilisation du territoire
Zones inondables	Zones inondables	Contraintes d'accès

Certaines données peuvent faire l'objet de restrictions de diffusion ou d'une tarification.

L'utilisation des données devrait s'effectuer à l'échelle d'une entité paysagère de manière à éviter l'identification d'individus ou la divulgation de renseignements personnels.





